

PROGRAMME DE FORMATION

Affectivité, intimité et sexualité de la personne en situation de handicap en institution

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social et éducatif travaillant en institution auprès de personnes en situation de handicap psychique ou mental

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Définir les implications de la situation de handicap sur la vie affective et sexuelle de la personne.

Prendre en compte le cadre légal en matière de sexualité des personnes en situation de handicap en institution.

Déterminer les repères qui confèrent à la sexualité sa juste place dans le fonctionnement institutionnel et la prise en charge éducative.

Programme

"• Le développement psychosexuel : aspects théoriques :

- Sexualité et sublimation.
- Sexualité et déficience intellectuelle.
- Sexualité et psychopathologies (y compris délires à caractères sexuels).
- Les questions juridiques et d'éthique en rapport avec la sexualité en institution.
- Sexualité et vie institutionnelle :
 - Les manifestations.
 - Positionnement des professionnels : attitudes à adopter et comment en parler.
 - Le rôle des parents.
 - Tutelle et sexualité.
 - Education sociale, affective et sexuelle.
 - Procréation et grossesse.
 - La contraception.

- La prévention à l'encontre des IST (notamment SIDA)."

Méthodes et supports

" Apports théoriques. Études de cas. Échanges. "

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.